

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 25 (1961)
Heft: 99-100

Erratum: Additions et corrections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CARCABEAU EN FRANCOPROVENÇAL
DU PÉAGE DE BELLEVILLE
(p. 1-46)

PAR CH. PERRAT ET P. GARDETTE

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 12, lignes 19-20, lire : ... Geoffroy de Saint-Amour... aurait peut-être acquis en totalité... — Hugues Sigaud avait droit en effet à 18,517% du produit total du péage de la Marche, soit autant (7,408 + 7,408% = 14,816%) que les deux autres bénéficiaires réunis du dernier tiers de ce péage, plus un léger surplus (3,701%), représentant peut-être les droits sur les bâteaux de poissons (Cf. décompte, page 12). Ceci pourrait autoriser à penser qu'en réalité ce fut Hugues qui s'appropria, après 1312, le lot primitif des Templiers, Geoffroy ayant acquis, à une date indéterminée, un autre tiers. L'hypothèse ne modifierait pas en tout cas notre proposition de datation du « carcabeau ».

Page 15 (Tableau récapitulatif) : les art. 3 et 4 doivent être numérotés 5 et 6.

*Page 16, ligne 9, lire : B. — Droits levés en nature ou *ad valorem*.*

Page 20, note 3, lire : Ms. : qu'un (avec omission d'un jambage) j^a tina.

Page 23, art. 25, ligne 4 lire : [j d.], et non : [jd.].

Page 25, art. 35, ligne 3, lire : assi come, au lieu de : asi come.

Page 26, art. 38, ligne 1, lire : fromaige, au lieu de : fromaiges.

*Page 27, ligne 15, lire : publié par E. Philipon dans *Romania*, XIII, p. 575-579.*

Page 29, ligne 29, lire : fromaige, au lieu de fromaiges.

Page 30, ligne 11, lire : la buticle (ou bouticle, ou boutique).

Page 30, ligne 33, lire : la butica dans laquelle.

*Page 34, ligne 16, lire : en ancien dauphinois (*chaus*, *Comptes Consulaires*...).*

Page 35, ligne 24, lire : Ils coexistent toujours.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 36, e). Nous avons reproduit ici une première lecture du § 28 : cinq livres de mireuz leitices. Nous avons opté plus tard pour la lecture indiquée page 24, cinq lunes.

Page 38, ligne 31, lire : rabate devant lui.

Page 41, note 3, lire : ...STABULU...

Page 42, ligne 33, lire : ils font les mêmes cultures que leurs ancêtres.

Dans le glossaire, lire :

al 1, 26, *au.*

... asi come 37, assi come 35...

... bla 20, 21.

duela 8, 32, 37.

fromaige 38, 29.

leigni 7, 33, 36.

linciti [*au lieu de : linciti*]

luna [*au lieu de lana*] 28, *glace d'un miroir...*

maitia 34, maytia 18, meytia 29.

mesura 21, mesure 36; mesures 36, *pl.*

mola 23, 37, *meule; moles pl.*

navioz 29, 39.

seyters, seter 18, 29, *setier.*

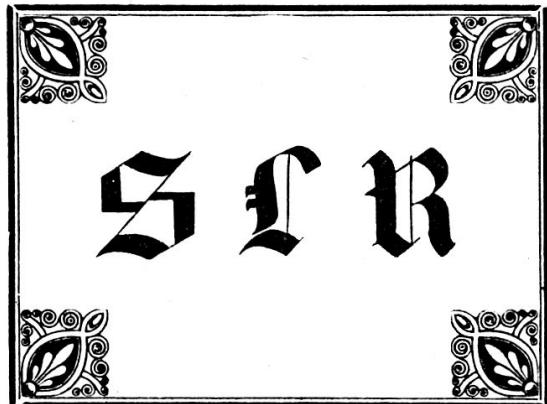
...vignans 2, 5, 16, vignanz 2, 5, 6.

REVUE
DE
LINGUISTIQUE ROMANE

PUBLIÉE PAR LA
SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE
AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Razze latine non esistono ; esiste *la latinità*.

TOME XXV



MCMLXI